

*République française - Département du Tarn*  
**Délibération du comité syndical**  
*du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique St Lieux / St Jean*

**Séance du 31 mars 2026**

**Membres  
en exercice : 10  
Présents : 10  
Votants : 8  
Pour : 8  
Contre : 0  
Abstention : 0**

*Le trente et un mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean SENDRA,*

**Présents** : Jean SENDRA, Gilles CORMIGNON, Claire CHAN-FAYE, Gabriel POVERT, Jean-Luc CAZOTTES, Chloé SOULAYRAC-GELIS, Laurent TONON, Christophe BREST, Marielle Verdin, représentante des parents d'élèves de Saint-Lieux-lès-Lavaur, Olivier GUINOIS, représentant des parents d'élèves de Saint-Jean-de-Rives,

**Date de la  
convocation :**  
24 mars 2026

**Secrétaire de séance** : Chloé SOULAYRAC-GELIS

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 03 AVR. 2026 et publication le 03 AVR. 2026

**DL\_01\_2026 - Objet : Installation du comité syndical - Election du bureau**

M. Jean SENDRA, Président sortant du SIRP, procède à l'installation des membres du comité du SIRP St-Jean-de-Rives / St-Lieux-lès-Lavaur.

Il rappelle que chaque commune membre a élu ses délégués au comité syndical.

Conformément aux statuts du SIRP du 1er juin 1999, chaque commune est représentée par 4 délégués élus parmi son conseil municipal et un représentant des parents d'élèves résidant sur la commune.

M. Jean SENDRA précise que les représentants des parents d'élèves de chaque commune n'ont qu'un rôle consultatif. Ils peuvent participer aux débats mais n'ont pas le droit de vote.

Les délégués des communes au comité du SIRP sont :

Pour la Commune de St-Jean-de-Rives : M. Jean SENDRA, M. Jean-Luc CAZOTTES, M. Gabriel POVERT et Mme Claire CHAN-FAYE.

Pour la commune de St-Lieux-lès-Lavaur : M. Gilles CORMIGNON, Mme Chloé SOULAYRAC-GELIS, M. Christophe BREST et M. Laurent TONON.

M. Olivier GUINOIS et Mme Marielle VERDIN sont présents en tant que représentants des parents d'élèves de St-Jean-de-Rives et de St-Lieux-lès-Lavaur.

M. Jean SENDRA propose aux délégués de procéder au vote du bureau à bulletin secret.

Sont candidats au poste de :

Président : M. Jean SENDRA

Vice-Président : M. Gilles CORMIGNON

Secrétaire : Mme Chloé SOULAYRAC-GELIS

Secrétaire adjoint : M. Jean-Luc CAZOTTES

Date de transmission de l'acte: 03/04/2026

Date de réception de l'AR: 03/04/2026

081-258102201-DL\_01\_2026-DE

A G E D I

Le comité syndical ainsi informé

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-21 ;
- Vu la délibération n° 2026/009 du 20 mars 2026 de la Commune de St-Jean-de-Rives ;
- Vu la délibération n° DE-11-2026 du 20 mars 2026 de la Commune de St-Lieux-lès-Lavaur ;
- Considérant qu'il convient d'élire le bureau du comité syndical ;

et après avoir délibéré, à l'unanimité par 8 voix

- Déclare élus, les membres du bureau du SIRP

Président : M. Jean SENDRA – 8 voix pour

Vice-Président : M. Gilles CORMIGNON – 8 voix pour

Secrétaire : Mme Chloé SOULAYRAC-GELIS – 8 voix pour

Secrétaire adjoint : M. Jean-Luc CAZOTTES – 8 voix pour

- Habilite M. le Président à effectuer les démarches nécessaires à cette décision.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'Etat et sa publication.

Saint-Lieux-lès-Lavaur,  
le 31 mars 2026

Pour extrait conforme  
Le Président  
Jean SENDRA

Le secrétaire de séance  
Chloé SOULAYRAC-GELIS



S.I.R.P.  
SAINT JEAN DE RIVES  
SAINT LIEUX LES LAVAUR  
MAIRIE  
81500 SAINT LIEUX LES LAVAUR

Date de transmission de l'acte: 03/04/2026

Date de réception de l'AR: 03/04/2026

081-258102201-DL\_01\_2026-DE  
A G E D I